



Thiré le 13 Août 2019
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 20 Août 2019
à 20 h 00**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 9 Juillet 2019
- Aménagement et embellissement du Centre Bourg – Choix de l'entreprise
- Programme voirie 2019 – Consultation des entreprises
- Acquisition d'un véhicule communal
- Participation des communes extérieures aux frais de l'école
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- Questions diverses

Le Maire,
Catherine DENFERD



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2019

Le vingt août deux mil dix-neuf, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 13 Août 2019

Présents : Mesdames Nadège BARBESANT, Christelle BONNAUD, Catherine DENFERD, Patricia HUG GRATON, Christine PHILIPPEAU,

Messieurs Loïc CHARRIER, Bruno FAIVRE, Fred FORGERIT, Laurent GAUTIER, Dominique GAUTREAU,

Excusés : Mesdames Isabelle MENANTEAU, Magalie RIVASSEAU et Messieurs Rémy CERISIE, Guillaume JOLLY

Procurations :

Madame Magalie RIVASSEAU a donné procuration à Madame Catherine DENFERD
Madame Isabelle MENANTEAU a donné procuration à Madame Patricia HUG GRATON
Monsieur Guillaume JOLLY a donné procuration à Monsieur Dominique GAUTREAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 9 Juillet 2019
- Aménagement et embellissement du Centre Bourg – Choix de l'entreprise
- Programme voirie 2019 – Consultation des entreprises
- Acquisition d'un véhicule communal
- Participation des communes extérieures aux frais de l'école
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Monsieur FORGERIT Fred est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 9 Juillet 2019 :

Monsieur Bruno FAIVRE demande pourquoi lors de la dernière séance de conseil, les noms des personnes ayant voté contre ou en abstention ont été mentionnés. Cette demande est relayée par d'autres conseillers.

Madame le Maire rappelle qu'elle avait annoncé lors de cette délibération que dans le compte rendu elle annoncerait le sens du vote des membres du conseil.

Monsieur Laurent GAUTIER demande pourquoi cela n'a pas été fait auparavant.

Madame le Maire indique que dorénavant le sens du vote des membres du conseil sera indiqué pour l'intégralité des délibérations.

Approbation du compte rendu du 9 Juillet 2019 :

**Par 11 voix pour
2 abstentions (Laurent GAUTIER et Christine PHILPEAU, absents lors de la cette séance)**

DEL 2019-08-20-01 : Aménagement et embellissement du Centre Bourg – Choix de l'entreprise

Rapporteur : Monsieur Loïc CHARRIER

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 9 Juillet dernier, a été délibéré le lancement de la consultation d'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement et d'embellissement du Centre Bourg.

Ce dossier d'appel d'offres a été déposé en ligne sur le site de marché sécurisé.

La Commission voirie et le cabinet Bourgoin de maîtrise d'œuvre se sont réunis Mardi 13 Août dernier pour l'ouverture des plis. Ils se sont de nouveaux réunis ce lundi 19 août pour étudier l'analyse du maître d'œuvre.

Monsieur Loïc CHARRIER présente aux membres du Conseil le tableau comparatif des offres reçues, Eiffage et ATV.

Annexe 2 jointe à cette délibération

Suite à la présentation des offres faite par Monsieur Loïc CHARRIER, Madame le Maire indique que Monsieur BOURGOIN, maître d'œuvre de ce projet a étudié le mémoire technique et l'ensemble du dossier de chaque candidat il s'avère que l'entreprise EIFFAGE obtient la meilleure note.

Madame le Maire évoque les incohérences de prix relevés dans le tableau comparatif des offres des deux entreprises et expriment les réponses apportées à celles-ci par l'entreprise EIFFAGE et ATV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Par 9 voix pour
4 abstentions (Loïc CHARRIER, Fred FORGERIT, Laurent GAUTIER et
Christine PHILIPPEAU)**

- D'ATTRIBUER le marché à l'entreprise EIFFAGE ;**
- DE VALIDER la tranche ferme, pour un montant 232 500 € HT ;**
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux.**

Monsieur Dominique GAUTREAU souligne que l'entreprise ATV fera appelle à plusieurs sous-traitants contrairement à l'entreprise EIFFAGE.

Madame le Maire rappelle que l'entreprise EIFFAGE a déjà effectué plusieurs aménagements similaires dans des communes voisines.

Monsieur Laurent GAUTIER réitère son avis : compte tenu du dossier de l'Eglise en cours de classement, ces travaux ne sont-ils pas prématurés ?

Madame le Maire rappelle que la délibération de cette séance porte sur le choix de l'entreprise et que la délibération concernant ce projet a été votée majoritairement lors d'un dernier conseil.

DEL 2019-08-20-02 : Programme voirie 2019 – Consultation des entreprises

Rapporteur : Madame Nadège BARBESANT

Madame le Maire rappelle que la commission voirie s'est réunie fin juin pour recenser les travaux à réaliser sur les routes communales.

Monsieur Loïc Charrier, élu chargé de la voirie, avait présenté les rues et chemins recensés lors de la dernière séance de conseil, à savoir :

- 1 - Reprise du carrefour de l'Hôpital et recalibrage du fossé du Chemin du Vignaud ;
- 2 - Reprise d'une partie de la route de Saint Etienne ;
- 3 - Reprise d'une partie de la rue du Moulin ;
- 4 - Aménagement latéral d'un trottoir d'une habitation rue du Bosquet ;
- 5 - Recalibrage du fossé Chemin de Luçon ;
- 6 - Reprise d'une partie du chemin rural du Moulin.

Madame le Maire avait indiqué que ces travaux seront fonction du budget fixé à hauteur de 40 000 € TTC.

Monsieur GIRAUD, maître d'œuvre nous a communiqué l'estimation de ces travaux. Madame le Maire en donne lecture et le détail (Annexe1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

▣ DECIDE de lancer une consultation d'entreprises sous la forme de devis pour la réalisation des travaux comme suit :

- **Reprise du carrefour de l'Hôpital et recalibrage du fossé du Chemin du Vignaud ;**
- **Reprise d'une partie de la route de Saint Etienne ;**
- **Reprise d'une partie de la rue du Moulin ;**
- **Aménagement latéral d'un trottoir d'une habitation rue du Bosquet ;**
- **Recalibrage du fossé Chemin de Luçon ;**

▣ Avec une variante possible pour la reprise d'une partie du Moulin (4 B en annexe) ;

▣ et une option concernant la reprise d'une partie du chemin rural du Moulin.

Monsieur Bruno FAIVRE se questionne sur la reprise d'une partie de la route de Saint Etienne. Il se demande si ces travaux consisteront en un simple rabotage tel qu'effectué à la Ronde.

Monsieur Loïc CHARRIER l'informe que l'état structurel de ces deux routes ne sont pas comparables. Pour celle de Saint Etienne, le passage de la fibre a participé à l'endommagement de la couche de revêtement mais la structure de la route est convenable.

Madame le Maire informe que concernant la reprise d'une partie de la rue du Moulin, les travaux envisagés par le SPANC pour la rénovation d'une installation de fosse septique d'un logement social de la Communauté de Communes seront réalisés le 15 Septembre, voire avant (traversée de route pour rejoindre le réseau d'eau pluvial).

DEL 2019-08-20-03 : Acquisition d'un véhicule communal

Rapporteur : Monsieur Dominique GAUTREAU

Lors de la séance du 25 juin dernier, Madame le Maire a sollicité les membres du conseil

municipal pour la recherche d'un véhicule communal. Madame Christelle Bonnaud et Monsieur Dominique Gautreau se sont portés volontaires.

Madame le Maire indique que lors du vote du budget, il a été inscrit une dépense d'investissement à hauteur de 7000 € TTC, pour cette acquisition.

A ce jour, les déplacements nécessaires au fonctionnement des services (déchetterie, achats de petits matériels, trésorerie, ...) se font avec les véhicules personnels des agents et des élus.

Nous avons été destinataires d'un devis provenant des recherches de Monsieur Dominique Gautreau auprès du garage Blandineau à Sainte Hermine.

Il concerne un véhicule Renault KANGOO, mis en circulation en mars 2016, de couleur blanche, diesel, 85 646 km au compteur. Celui-ci ne possède pas de boule d'attelage.

Son prix est de 8 480 .76 € TTC, frais de carte grise compris.

Madame le Maire sollicite l'avis du conseil concernant cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir ce véhicule de type RENAULT KANGOO II, au prix de 8 480.76 € TTC, auprès du Garage Blandineau de Sainte Hermine.**
- DECIDE de faire installer une boule d'attelage sur ce véhicule ;**
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.**

Monsieur Fred FORGERIT s'interroge sur cet achat, et demande pourquoi la commune n'acquiert pas plutôt un camion benne.

Monsieur Laurent GAUTIER s'interroge sur l'achat d'un véhicule diesel et non essence. Il demande également où sera stationné ce véhicule.

Madame le Maire répond que ce véhicule servira également à l'ensemble du personnel, d'où l'achat d'un véhicule utilitaire. Concernant l'énergie du véhicule, Madame le Maire indique qu'effectivement elle aurait souhaité un véhicule essence mais que sur le marché actuel, ce sont des véhicules diesel qui correspondent à notre budget. Nous avons choisi un garage de proximité pour la facilité de l'entretien courant. L'emplacement de stationnement de ce véhicule est envisagé sous l'appentis du stade de football.

DEL 2019-08-20-04 : Participation des communes extérieures aux frais de l'école de la Fontaine

Rapporteur : Monsieur Bruno FAIVRE

L'article 23 de la Loi du 22 juillet 1983, modifiée par les articles 37 et 11 de 1986 prévoit une répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes n'ayant pas d'école communale.

Pour l'année scolaire 2018-2019 : 17 Elèves extérieurs ont été inscrits dont :

- ✚ 16 pour la Commune de la Chapelle Thémer, dont 14 en année pleine et 2 arrivées en cours d'année (le 25/02/2019) ;
- ✚ 1 pour la Commune de Saint Martin Lars en Ste Hermine en année pleine.

Compte tenu du nombre d'élèves inscrits pendant l'année scolaire 2018-2019, 57 élèves, le prix de revient de fonctionnement par élève pour l'année scolaire 2018-2019 s'est élevé à 968.21 €, suivant le décompte joint en annexe 3.

Pour mémoire :

Pour l'année scolaire 2017-2018 la participation demandée était de 730.00 € par enfant et par année pleine, le coût de revient était de 866.26 €.

Le différentiel entre le réel de prise en charge et la participation demandée aux communes extérieures était de 136.26 €.

Compte tenu du coût réel à charge de la commune de 968.21 € par enfant, la participation demandée aux communes extérieures sera de 810 € (augmentation de 80 €, montant identique à l'année passée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ☐ **DE VALIDER le compte d'emploi de l'école pour l'exercice 2018-2019 ;**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par **12 voix pour**
1 voix contre (Nadège BARBESANT)

- ☐ **DE VALIDER la participation des communes extérieures à 810 € par élève et par année pleine,**
- ☐ **D'AUTORISER Madame le Maire à émettre les avis de paiements afférents.**

Madame Nadège BARBESANT trouve que la participation demandée est élevée, et qu'une nouvelle augmentation risque d'encourager les communes concernées à diriger les parents vers d'autres établissements. Monsieur Laurent GAUTIER rejoint cet avis.

Madame Christine PHILIPPEAU demande quel est le pourcentage d'augmentation par rapport à l'année précédente. Après calcul de Monsieur Loïc CHARRIER, l'augmentation par rapport à la baisse des effectifs est moindre que l'année dernière.

Madame le Maire rappelle que le choix de l'inscription des enfants des communes n'ayant pas d'école communale appartient aux parents et non aux municipalités. Elle indique également qu'il est nécessaire qu'un équilibre soit trouvé pour la meilleure gestion possible de notre école.

DEL 2019-08-20-05 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures

Rapporteur : Monsieur Fred FORGERIT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée de l'agent technique polyvalent, actuellement en place, arrive à échéance le 31 août prochain.

De ce fait, Madame le Maire informe le conseil qu'il conviendrait de créer un poste d'agent technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 28h, à compter du 12 novembre prochain.

Cet agent aura pour missions d'assurer l'entretien de l'école, la gestion du restaurant scolaire, la polyvalence avec les autres agents de l'école y compris de la garderie périscolaire ainsi que l'entretien des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ▣ **DE CRÉER un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures, à compter du 12 Novembre 2019 ;**
- ▣ **DE POURVOIR ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n°2006-1691 en date du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;**
- ▣ **DE CRÉER la vacance d'emploi sans appel à candidature ;**
- ▣ **D'INSCRIRE les sommes nécessaires au budget 2019, chapitre 012, article 6411.**

Monsieur Bruno FAIVRE s'interroge sur la distance domicile-travail de l'agent concerné.

Madame Nadège BARBESANT répond que ses horaires ont été aménagés sur 4 jours de façon à limiter ses déplacements professionnels.

Questions Diverses

✚ Recensement de la Population 2020

Madame le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu au 1^{er} trimestre 2020. Il conviendra courant septembre de recruter l'agent recenseur.

Madame le Maire demande au conseil de lui indiquer des personnes susceptibles d'être intéressées pour assurer ce poste.

✚ Réseaux d'eau potable

Madame le Maire informe que des travaux de changement de canalisations d'eau potable vont se poursuivre par Vendée Eau, afin de constituer un réseau structurant. Ces travaux vont concerner la partie haute de la rue de l'Hôpital, pour connexion avec le réseau de la rue de Rochefort (réalisée cette année). Ils partiront de la rue de la Mairie, au niveau de la rue de la Fontaine, en remontant par la rue Sainte Catherine. Ces travaux sont prévus au printemps prochain (information de Vendée Eau).



D'autre part, Madame le Maire informe que des travaux de reprises des réfections liées au changement des canalisations d'eau potable qui ont été détériorées pendant l'été par la canicule et le passage répété d'un camion, Rue de Rochefort, seront effectués en septembre.

Monsieur Laurent GAUTIER demande si l'entreprise concernée a été identifiée.

Madame le Maire lui répond non seulement elle a été identifiée mais qu'elle a rencontré le chauffeur concerné.

Réseaux d'eau pluviale

Madame le Maire informe avoir été contacté par Monsieur Legal, président de la Fondation Les Arts Florissants concernant un fossé mitoyen entre leur propriété et celle de Monsieur PARIS, qui collecte en partie les eaux pluviales de la commune. Celui-ci est bouché, il conviendra de le recreuser et de le buser en partie.

Madame le Maire précise qu'il conviendra d'établir deux conventions bipartites de servitude, l'une avec la Fondation Les Arts Florissants, l'autre avec Monsieur et Madame PARIS.

Madame le Maire informe également avoir sollicité Monsieur Legal, afin qu'il demande à l'entreprise GRIMAUD, un devis estimatif de ces travaux, compte tenu que cette entreprise est déjà sur place pour les travaux de la Fondation.

Aménagement du Centre Bourg

Madame le Maire rappelle qu'elle avait sollicité auprès du Département, un complément de subvention au titre des amendes de police.

Elle informe que cette demande a été retenue, et que notre dossier bénéficiera d'une subvention complémentaire de 5 848.80 €.

Elle indique également que la Région des Pays de la Loire a attribué pour ce même projet, une subvention à hauteur de 43 542.00 €, soit 6 458.00 de moins que le montant demandé. Elle est intervenue auprès du Conseiller Régional qui doit lui apporter une réponse d'ici la fin du mois, afin de connaître la raison et voire s'il est encore possible de rectifier.

Aménagement du Chemin Piétonnier

Madame le Maire rappelle l'inauguration du chemin piétonnier le samedi 7 septembre prochain à 11h.

Elle indique avoir reçu une réponse positive concernant la location de la salle du foyer des jeunes (25 €) et sollicite le conseil pour la préparation de cette matinée.

Monsieur Loïc CHARRIER conseille de prendre contact avec les propriétaires de la ferme, emplacement qui semble intéressant pour le lieu de rassemblement, il rappelle également que les personnes conviées devront se stationner au niveau du parking du stade.

Madame le Maire indique que l'invitation à cet évènement devrait leur être transmise cette fin de semaine par mail.

Madame le Maire informe les membres du conseil du courrier reçu de Monsieur MARTIN, Maire de Sainte Hermine, concernant l'emplacement du panneau d'entrée d'agglomération de Sainte Hermine. Elle leur communique également la réponse apportée.

Eglise Saint Pierre

Madame le Maire informe avoir été avertie par la DRAC, que la demande de classement de l'Eglise sera inscrite à l'ordre du jour de la Commission Régionale du patrimoine et de l'architecture du 7 novembre prochain. Celle-ci s'exprimera sur l'opportunité d'un vœu de classement dont l'obtention est nécessaire à la poursuite de la procédure et à la présentation de ce dossier par la Commission Nationale du patrimoine et de l'Architecture.

Monsieur Bruno FAIVRE s'interroge sur les suites du loto du patrimoine. Madame le Maire répond que nous devrions avoir les retombées en 2020.

Relevé des Témoins – Rapport de surveillance : Le relevé des témoins posés par l'entreprise Benaiteau, a eu lieu en Juillet : pas d'écart important à noter.

Travaux au Bar - Pizzeria

Madame le Maire informe que l'entreprise YLEAU réalisera les derniers travaux au bar-pizzeria courant de la semaine 37. L'entreprise Franck MENANTEAU interviendra à suivre.

Monsieur Loïc CHARRIER demande si la Mairie a averti le gérant. Madame le Maire pense l'avoir fait de vive voix, un mail de rappel lui sera adressé.

Travaux au Stade de Foot – Aire naturelle de camping

Madame le Maire indique que les travaux de rénovation des vestiaires du stade de football sont entièrement terminés.

Monsieur Loïc CHARRIER fait remarquer que l'étanchéité n'a pas été faite.

Madame le Maire en prend note et indique qu'il conviendra de reprendre contact avec l'entreprise YLEAU. Elle informe également que concernant les sanitaires PMR de l'aire naturelle de camping, il conviendra que cette même entreprise intervienne afin de combler une fissure importante entre les deux bâtiments laissant paraître le jour.

Organisation Téléthon

Madame le Maire informe que le dossier d'inscription pour cette manifestation a été réceptionné. Elle demande qui souhaite s'occuper de son organisation.

Monsieur Laurent GAUTIER précise que la commission de l'année passée peut de nouveau se réunir afin d'organiser cette manifestation. Le dossier d'inscription sera déposé dans la bannette de Monsieur Loïc CHARRIER. Madame Patricia HUG GRATON se chargera d'organiser une réunion.

Demande d'une administrée

Madame le Maire informe qu'elle a été sollicitée par Madame LECLAIRE pour l'acquisition des parcelles jouxtant sa propriété, appartenant à la Commune. Madame le Maire indique avoir répondu que ces parcelles avaient été acquises par la Commune en tant que réserve foncière et ne peuvent être cédées, toutefois elle transmettrait la demande aux membres du conseil.

Le Conseil confirme la position de Madame le Maire.

Bâtiments communaux

Madame le Maire informe avoir effectué deux visites du logement sis au 26 rue de la Mairie, ce jour.

Elle indique également que les deux logements sis au-dessus de la Mairie sont loués.

PLUI

Monsieur Laurent GAUTIER demande un résumé de la réunion du PLUI, à laquelle ont assisté Madame le Maire et Monsieur Dominique GAUTREAU.

Madame le Maire informe que l'approbation de celui est reporté, et qu'à ce jour des points restent en suspens, notamment celui de la réserve foncière du Vendéopôle de Sainte Hermine.

✚ Prochain Conseil Municipal : Mardi 17 Septembre 2019

Séance levée à 22 h 30

<u>Catherine DENFERD, Le Maire</u>	<u>Loïc CHARRIER, 1^{er} Adjoint</u>
<u>Nadège BARBESANT, 2^{ème} adjointe</u>	<u>Patricia HUG-GRATON, 3^{ème} adjointe</u>
<u>Christelle BONNAUD, Conseillère</u>	<u>Rémy CERISIE, Conseiller</u>
<u>Bruno FAIVRE, Conseiller</u>	<u>Fred FORGERIT, Conseiller</u>
<u>Laurent GAUTIER, Conseiller</u>	<u>Dominique GAUTREAU, Conseiller</u>
<u>Guillaume JOLLY, Conseiller</u>	<u>Isabelle MENANTEAU, Conseillère</u>
<u>Christine PHILIPPEAU, Conseillère</u>	<u>Magalie RIVASSEAU, Conseillère</u>